



**PROCES-VERBAL D'INFORMATION
CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2008**

République Française

Département du Bas-Rhin

Date de convocation : 05/12/2008

Nombre de délégués : 26
Délégués en fonction : 26
Délégués présents : 23
(+ 2 procurations)

Etaient présents :

Marckolsheim :

M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER,
M. Jean-Marie HAEFFELI,
M. Jean-Paul SEILLER,
Mme Claudine OBER,
Mme Catherine GREIGERT,
Mme Chrystelle ERARD,
M. Jean-Claude MULLER,
M. Jean-Pierre ARNOLD,
M. Gilles WEBER,
Mme Christiane BERNARD,

Artolsheim :

M. Bernard SCHULTZ,
Mme Agnès DUWERNELL
(suppléante)

Bootzheim :

M. Georges BLANCKAERT,
M. François BREITEL (suppléant),

Eisenheim :

M. Francis MERTZ,
M. François REMOND,

Heidolsheim :

M. Alex JEHL,
M. Richard GUIOT,

Hessenheim :

Mme Anne-Lise ULRICH,
M. Yves MUNSCH,

Mackenheim :

M. Gérard FAHRNER

Ohnenheim :

M. Rémy STOECKLE,
M. J. Jacques KRACHER

Etaient absents excusés :

M. Gérard SIMLER (Conseiller
Général),
M. Francis BRAUN (Directeur de
l'Antenne départementale du CG67),
M. Jean-Marie SIMLER (CCGR),
M. Antoine HERTH,
M. Jean-Claude SPIELMANN,
M. Marc GAUTIER (pouvoir à M.
HAEFFELI,
M. Philippe PIVARD (pouvoir au
Président)
M. François GALLIN,
M. André SCHMITT

Assistaient en outre :

M. Robert TOWLER (Egis
Aménagement)
M. Jean-Paul BEHR (Trésorier)
M. Yves JANET (suppléant),
Mme Marie-Louise HUBERT
(suppléante),
Mme Danièle SCHWEIN (suppléante),

L'an deux mil huit,
le seize décembre à vingt heures,
le Conseil de Communauté s'est réuni en session ordinaire à la mairie de
Marckolsheim.

Sous la Présidence de Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président,

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 24 novembre 2008
2. Z.A.I. : Validation de l'avant projet
3. Budgets : décisions modificatives
4. Redevances des ordures ménagères : admissions en non-valeur
5. Circuit à vélo sur le territoire de la Ccme : subventions
6. Relais des assistantes maternelles : choix du mode de gestion
7. P.I.G. Rénov'habitat 67
8. Financement Alsabail : centre de recherche SYRAL
9. E.H.P.A.D. : Subvention exceptionnelle
10. ASTERIED : Subvention exceptionnelle
11. Budget principal : décision modificative n° 2

Le Président, Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, salue l'ensemble des membres de l'assemblée. Il propose au Conseil de Communauté d'ajouter à l'ordre du jour les points mentionnés ci-après. Adjonction approuvée.

- ASTERIED : attribution d'une subvention exceptionnelle
- E.H.P.A.D : acquisition de 4 chariots chauffants

Puis le Président ouvre la séance et soumet à l'assemblée les différents points à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du 24/11/2008

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,
✓ d'approuver le compte-rendu de la séance du 24 novembre 2008.

2. Zone d'Activités Intercommunale : Validation de l'avant projet

Le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone d'activités intercommunale de Marckolsheim a été confié le 17 août 2007 au cabinet EGIS AMENAGEMENT de Strasbourg pour un montant de 80.850 €HT.

Après un important travail de concertation, Monsieur Robert TOWLER, représentant le cabinet EGIS AMENAGEMENT nous présente le dossier d'avant projet (AVP).

Le dossier d'avant projet se compose d'une notice de présentation qui définit les orientations d'aménagement, d'un plan de composition de la zone d'activités et du chiffrage des travaux.

Le montant global des travaux pour l'aménagement des 35ha est estimé à 5 576 319 €HT.

Après avoir pris connaissance du dossier et entendu les explications fournies par le représentant du maître d'œuvre,

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,
✓ de valider l'Avant Projet (AVP) et le coût prévisionnel des travaux.

3. Budgets : décisions modificatives

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- de procéder aux transferts de crédits comme suit :

Dépenses d'investissement

2181	Aménagements divers	+ 2 100.00 €	
2183	Matériel de bureau	+ 2 300.00 €	
2184	Mobilier	+ 9 600.00 €	
2188	Autres immobilisations corporelles	+ 1 000.00 €	
21752	Installation voirie		- 15 000 €

Dépenses de fonctionnement

64111	Charges de personnel	+ 11 500.00 €	
6574	Subventions	+ 4 500.00 €	
6237	Publications		- 8 000.00 €
6218	Personnel : prestations de services		- 8 000.00 €

BUDGET ANNEXE : PISCINE - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- de procéder aux transferts de crédits comme suit :

Dépenses de fonctionnement

6218	Personnel : prestations de services	+ 2 810.00 €	
66111	Charges financières	+ 390.00 €	
616	Primes d'assurances		- 3 200.00 €

4. Redevances des ordures ménagères : admissions en non-valeur

Il est demandé au Conseil de Communauté d'approuver la mise en non-valeur des redevances suivantes considérées comme étant irrécouvrables pour l'année 2007 :

PROTECTION SOLAIRE ALSACE BADEN	rue de la 2è DB	OHNENHEIM	210 €
LUDGIG Michel	1 rue de Schwobsheim	HESSENHEIM	210 €
DELLENBACH/HABY Estelle	6 rue de Vendée	MARCKOLSHEIM	210 €
	TOTAL 2007		630 €

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- ✓ **de déclarer** les redevances énumérées comme étant irrécouvrables
- ✓ **de prévoir** les crédits au compte 654 « créances irrécouvrables » du budget annexe de redevances des ordures ménagères.

5. Circuit à vélo sur le territoire de la Ccme : Subventions

Dans le cadre du Téléthon, la Communauté de Communes a organisé, en date du 5 octobre 2008, un circuit à vélo reliant les 8 communes membres de la Ccme. Le montant des participations encaissées lors de cette manifestation s'élève à 540,70 €.

Il est proposé de reverser l'ensemble de la recette selon la répartition suivante : 50% au Téléthon (association RAI), 50% à l'association St Vincent de Paul.

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- ✓ **d'approuver** le reversement de l'ensemble de la recette
- ✓ **de valider** la répartition selon l'énumération faite ci-dessus
- ✓ **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget principal à l'article 6574 – fonction 523 « interventions sociales »

6. Relais des assistantes maternelles : choix du mode de gestion

La Délégation de Service Public concernant la gestion du Relais d'Assistants Maternelles de la CCME, ainsi que la convention de gestion entre la CCME et l'AGF du Bas-Rhin, délégataire, arrivent à échéance au 1^{er} juin 2009.

Le Conseil de communauté, réuni en séance du 24 novembre, a souhaité reporter cette décision de façon à laisser à la commission « service à la population » l'opportunité d'engager une réflexion sur la mise en place d'une gestion en régie. Malgré l'intérêt que suscite cette proposition, la commission, réunie le 8 décembre, a exprimé le souhait de reconduire la délégation de service public pour une durée de 5 ans. Ce délai sera mis à profit pour mener de façon plus précise une étude et faire mûrir le projet.

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- ✓ **d'accepter** le recours à une procédure de Délégation de Service Public pour la gestion du service,
- ✓ **d'autoriser** le Président à lancer la procédure de consultation et à signer tous les documents relatifs au dossier,
- ✓ **de fixer** la durée de convention à cinq ans,
- ✓ **d'autoriser** le Président à solliciter l'avis de la Commission Technique Paritaire du Bas-Rhin.

7. P.I.G. RENOV-HABITAT 67

Un nouveau dispositif de subventionnement des travaux destinés à améliorer le confort des logements va être mis en place par le Conseil Général du Bas-Rhin en 2009 : PIG Rénov'habitat 67. Les objectifs sont :

- ✓ la mobilisation du parc privé pour le développement d'une offre de logements privés à loyers maîtrisés,
- ✓ la lutte contre la vacance dans le parc privé,
- ✓ la lutte contre l'habitat indigne,
- ✓ la revitalisation des centres-bourgs,
- ✓ le développement d'une offre de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite,
- ✓ la contribution à la prise en compte du développement durable dans l'habitat en secteur programmé.

Afin de finaliser le cahier des clauses particulières joint en annexe, le Conseil Général demande que les Communautés de Communes se prononcent sur les prestations complémentaires qu'elles souhaitent demander. Sur les différentes propositions faites dans l'estimation financière, la commission « service à la population », réunie le 8 décembre, propose d'en retenir une, à savoir l'organisation d'une réunion publique à Marckolsheim. Le coût de cette option s'élève à 600 €.

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- ✓ de valider la volonté d'organiser une réunion publique sur notre territoire pour un montant de 600€
- ✓ de prévoir les crédits au budget primitif 2009.

8. Financement Alsabail : centre de recherche SYRAL

Afin de développer de nouveaux produits, Syral a décidé de créer un nouveau département d'innovation à Marckolsheim compétent pour l'ensemble des 6 usines européennes. Ce laboratoire d'application regroupera une quinzaine de salariés, dont une partie de nouvelles embauches et s'étendra sur une superficie de 1000m² pour un coût de construction de 1,35 M€.

Le Conseil Général du Bas-Rhin s'est prononcé en faveur d'une intervention conjointe des collectivités locales sous la forme d'avances remboursables sans intérêts au profit d'Alsabail à hauteur de 50% du coût immobilier, selon la clé de répartition suivante :

Département du Bas-Rhin :	50%	soit 337 500 €
Commune de Marckolsheim :	25%	soit 168 750 €
CCME :	25 %	soit 168 750 €

Alsabail, est un organisme créé à l'initiative des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et de la SADE, dont l'objet principal est le financement d'immobilier d'entreprise.

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- ✓ de valider la participation financière de la CCME sous forme d'avance remboursable de 168 750 € selon le montage financier proposé
- ✓ d'autoriser le Vice-Président à signer la convention de financement
- ✓ d'inscrire les crédits au budget primitif 2009.

9. E.H.P.A.D : Subvention exceptionnelle

L'E.H.P.A.D. de Marckolsheim (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) souhaite faire l'acquisition de 4 chariots chauffants destinés au portage des repas aux personnes maintenues en chambre. Le coût est estimé à 75 000 €.

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- ✓ d'approuver la prise en charge par la Ccme du coût de cette acquisition pour la somme de 75 000 €.
- ✓ de verser cette aide sous forme de subvention à l'article 65738 du budget principal 2009.

10. ASTERIED : Subvention exceptionnelle

Considérant les difficultés financières rencontrées par l'association ASTERIED et conformément aux explications fournies par le Président, Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER,

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- **de prendre en charge** la totalité du déficit de l'association ASTERIED au 31/12/2008
- **de verser** immédiatement, sur le budget 2008 et dans l'attente du compte de résultat, un premier acompte de 100 000 €.
- **d'inscrire** cette dépense à l'article 65738 « subvention de fonctionnement aux organismes publics »
- **de renoncer** à la créance liant ASTERIED et la CCME par délibération du 9 juillet 2007 pour un montant de 30 000 €. Cette avance est par conséquent transformée en subvention dont les écritures seront passées au budget principal 2009
- **de solliciter** l'engagement du Conseil Général afin qu'une convention soit signée garantissant le taux de prise en charge de la tarification à 21 € sur les deux années à venir.
- **de solliciter** l'engagement du Conseil Général pour le versement de la trésorerie nécessaire au bon fonctionnement de l'association.

11. Budget principal : décision modificative n°2

Suite au vote de l'attribution d'une subvention à l'association ASTERIED,

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- **de procéder aux transferts de crédits comme suit :**

Dépenses de fonctionnement

65738	Subvention de fonctionnement	+ 100 000.00 €	
022	Dépenses imprévues		- 100 000.00 €

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Marckolsheim, le 5 janvier 2009

Le Président,

F. PFLIEGERSDOERFFER

